



En cours de divorce j achète un appartement

Par **roxane_old**, le **09/08/2007 à 12:04**

bonjour;je me permet de venir à vous ce jour car j'ai un soucis concernant un achat immobilier et j espère que vous pourai me donner une réponse puisque vous êtes spcécialisé dans la matière.Voilà,en cours de divorces depuis nov 2004; il y a eu 4 ordonnances de non_conciliation de rendues..aujourd hui, je serai donc tjrs sous le régime de la communauté de bien..seulement je viens de signer un compromis de vente et ma demande de crédit a était acceptée mais avec une réserve!! le servive juridique de ma banque(SNVB) réclame le jugement de divorce pour débloquer les fonds car apparament, mon futur ex, aura le droit de réclamer la moitié de l appartement(je l achète avec des fonds propres).Seulement, mon avocat me dit que je n ai aucuns risque.Il me dit je cite "il n y à rien à craindre car les effets du divorces prénnent effet à la date de sa premiere notification par voix d huissier". J ne sais pas sur quel pied danser...j aimerai être sur de pouvoir acheter ce logement sans que Mr delon ne puisse m'en réclamer une part.j espere avoir étai explicite et je vous remercie par avance de l interet que vous me porterez lors de votre lecture et vous de croire en mes sentiment distingués..roxane